



ERIC WOERTH  
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANDRE SANTINI,  
SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DU BUDGET,  
DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)  
[www.comptes-publics.gouv.fr](http://www.comptes-publics.gouv.fr)

[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)  
[www.ensemblefonctionpublique.org](http://www.ensemblefonctionpublique.org)

Paris, 17 avril 2008  
N° 110

## LANCEMENT D'UNE MISSION SUR L'AVENIR DES ECOLES DE SERVICE PUBLIC

**Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, et André Santini, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, ont confié à Raymond-François LE BRIS, préfet honoraire, ancien directeur de l'Ecole nationale d'administration, une mission sur l'appareil public de formation de l'Etat.**

Cette mission s'attachera à faire un panorama précis de l'ensemble du Réseau des Ecoles de Service Public (RESP) et des formations, notamment initiales, qu'elles proposent, afin de dégager les pistes d'évolution envisageables.

### ***Rénovation en profondeur des outils de formation professionnelle***

Le Président de la République a en effet souligné, au titre des priorités pour la rénovation de la gestion des ressources humaines au sein de l'Etat, l'importance de la formation des agents, sans laquelle il ne saurait y avoir, pour eux, de perspectives professionnelles diversifiées et motivantes.

Dans ce contexte, Eric Woerth et André Santini ont pris à l'automne 2007 toute une série de mesures permettant de rénover en profondeur le dispositif de formation professionnelle des agents de l'Etat, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels. En particulier, les agents publics bénéficient désormais, au même titre que les salariés, d'un droit individuel à la formation (DIF).

La mission confiée à Raymond-François Le Bris doit permettre au Gouvernement de poursuivre cette démarche de modernisation de la formation, en s'intéressant désormais aux évolutions à apporter à la formation *initiale* des fonctionnaires et, plus généralement, aux écoles qui la délivrent. **Il est rappelé que l'Etat dépense chaque année environ 2 milliards d'euros pour la formation initiale de ses fonctionnaires.**

### ***Optimiser et professionnaliser les formations initiales***

Dans ce contexte, Raymond-François Le Bris et l'équipe qu'il animera seront plus particulièrement chargés d'établir un **panorama des écoles de service public**.

Ce rapport devra détailler la nature et la durée des formations proposées, donner une estimation des moyens humains et matériels mobilisés, et enfin dressera une comparaison entre le système français et des exemples étrangers en tenant compte de l'impact des normes européennes dans ce domaine.



La mission devra, sur cette base, faire des propositions d'évolution pour améliorer l'efficacité du système actuel en réfléchissant à :

- la **cohérence de l'appareil public de formation**, en étudiant la pertinence d'éventuels rapprochements entre écoles de service public dans les cas de complémentarités avérées ou potentielles ;
- l'**adéquation de la durée et du contenu des formations** proposées par rapport à leurs finalités et aux compétences nécessaires pour les premiers postes ;
- la **pertinence d'une réorientation partielle de l'appareil public de formation** vers l'aide à la mobilité et la reconversion professionnelle, notamment dans le cadre des deuxièmes carrières ;
- l'**impact, sur l'appareil public de formation**, de la mise en place éventuelle d'une fonction publique de métiers.

La mission consultera très largement les ministères employeurs (qui exercent la tutelle sur les écoles de service public), les partenaires sociaux et bien évidemment, les directeurs des écoles concernées, notamment dans le cadre du réseau des écoles de service public (RESP).

La mission s'achèvera en **octobre 2008**.

#### Le Réseau des Ecoles de Service Public

**Ce réseau multiplie les activités au bénéfice des cadres des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) : stages de formation, séminaires, groupes d'étude, groupes-métier.**

Après une collaboration de quatre années dans l'organisation de sessions communes de formation, plusieurs écoles du service public ont décidé en 1995 de fonder un réseau afin d'étendre leur coopération dans différents domaines. La déclaration commune fondant le réseau a été signée en 1996 à l'Ecole Nationale de la Santé Publique.

Le développement des activités du réseau, l'évolution rapide du nombre d'institutions y participant, la prise en charge financière et administrative d'un certain nombre d'activités conduites au profit commun des membres du

réseau, ont conduit à la recherche d'une structuration.

En octobre 2001, 25 écoles signaient une convention. Celle-ci fondée sur l'esprit qui a présidé à la naissance du réseau, tend à lui apporter une pérennité de fonctionnement ainsi qu'une visibilité institutionnelle.

Aujourd'hui, le réseau comprend **35 écoles**.

**Les activités du réseau portent sur ces actions de formation, la mutualisation des pratiques et les relations extérieures.**

#### Contacts presse :

##### **Cabinet de M. Eric Woerth**

Eva QUICKERT-MENZEL, Conseillère communication et presse  
Bénédicte CONSTANS, Chargé de mission presse  
Tél. : 01 53 18 42 81

##### **Cabinet de M. André Santini**

Chantal FARANT, Conseillère communication et presse – Tél : 01 53 18 45 98  
Benjamin VACARIE, Chargé de mission presse - Tél : 01 53 18 46 65 – Fax : 01 53 18 97 39